

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



21 September 2010  
Check against delivery

**UN Human Rights Council  
Fifteenth, 13 September – 1 October 2010**

**Item 6:  
Consideration of UPR reports**

**Guinea**

Monsieur le Président,

Amnesty International se félicite que les autorités guinéennes aient collaboré au Processus d'examen périodique universel (EPU) et aient réagi favorablement à plus de cent recommandations faites par les États membres du Groupe de travail chargé de l'EPU. Cependant Amnesty International souhaiterait intervenir sur deux points essentiels pour la construction d'un état démocratique respectueux des droits humains.

Amnesty International note que la Guinée a soutenu l'ensemble des recommandations formulées par des différents États quant à l'impunité concernant les événements du 28 septembre 2009 et au jugement des responsables des violations commises.<sup>1</sup> À la veille de la commémoration des événements survenus durant et après la manifestation au stade de Conakry, Amnesty International demande aux autorités guinéennes de mettre en œuvre ces recommandations sans délai et de permettre aux victimes – notamment de violences sexuelles – ainsi qu'à leurs proches d'obtenir réparation.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les recommandations que la Guinée s'est engagée à réexaminer, Amnesty International estime particulièrement importantes celles qui se rapportent à l'abolition de la peine de mort.<sup>2</sup> En effet, il est important que la Guinée tire profit de la période de transition dans laquelle elle se trouve

---

<sup>1</sup> A/HRC/15/4, paragraphes 71.66, 71.71, 71.72, 71.73, 71.74, 71.75, 71.76, 71.77, 71.78, 71.79 and 71.84

<sup>2</sup> Ibid, paragraphes 72.6, 72.7, 72.8 and 72.9.

actuellement pour procéder à de réels changements sur la situation des droits humains.

Le gouvernement de transition s'est engagé à rétablir l'état de droit et, à ce titre, l'abolition de la peine de mort qui constitue un châtement cruel et inhumain et viole le premier de tous les droits, le droit à la vie, constituerait une mesure essentielle. À ce jour, 15 États africains ont déjà aboli la peine de mort, tandis que 23 autres pays ont aboli cette peine de facto. La Guinée, pour sa part, n'a pas procédé à des exécutions depuis 2002 et il est, par conséquent important que ce pays rejoigne au plus vite le camp des abolitionnistes.

Merci, Monsieur le Président.